



**SÜDWEST wikulac FH 20**

Catégorie 3

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H332: Nocif par inhalation.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire,  
Catégorie 1 H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou  
d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.Sensibilisation cutanée,  
Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.Toxicité spécifique pour  
certains organes cibles -  
exposition unique, Catégorie 3,  
Système nerveux central H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Informations Additionnelles sur les Dangers EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence :

**Prévention:**

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P261 Éviter de respirer les vapeurs.
- P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**

- P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
- P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et

**SÜDWEST wikulac FH 20**

si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Élimination:**

P501 Rapporter le contenu/le contenant à une entreprise d'élimination de déchets agréée ou à un point de collecte communal.

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:**

acétate de n-butyle  
Polyisocyanate aromatique.  
diisocyanate de m-tolyldène

**Étiquetage supplémentaire**

«À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle».

**2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2 Mélanges****Composants**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acétate de n-butyle	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1 01-2119485493-29-XXXX	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	≥ 70 - < 90
Polyisocyanate aromatique.	53317-61-6 500-120-8	Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317	≥ 10 - < 20
Polyisocyanate aromatique.	103051-64-5	Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319	≥ 1 - < 10
diisocyanate de m-tolyldène	26471-62-5 247-722-4 615-006-00-4 01-2119454791-34-XXXX	Carc. 2; H351 Acute Tox. 1; H330 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3;	≥ 0,1 - < 0,25

**SÜDWEST wikulac FH 20**

		H412	
		Limite de concentration spécifique Resp. Sens. 1; H334 ≥ 0,1 %	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

**RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS****4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux	Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
Inhalation	Le secouriste doit se protéger. Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition.
Contact avec la peau	Consulter un médecin après toute exposition importante. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
Contact avec les yeux	Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.
Ingestion	Une bouteille rince-œil doit être disponible à portée de main Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes	Le contact avec les yeux ou la peau provoque une irritation. Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.
-----------	--

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement	Traiter de façon symptomatique. Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
------------	--

**RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	CO <sub>2</sub> , poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
--------------------------------	---

**SÜDWEST wikulac FH 20**

Moyens d'extinction  
inappropriés

**5.2 Dangers particuliers  
résultant de la substance  
ou du mélange**

**5.3 Conseils aux  
pompiers**

Conseils supplémentaires

Jet d'eau à grand débit

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):

Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques  
Faire attention que l'eau à éteindre l'incendie ne coule pas dans les égouts, la terre ou les eaux. L'eau et la terre contaminées doivent être évacuées selon la législation en vigueur.

<b>RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE</b>
--

**6.1 Précautions  
individuelles, équipement  
de protection et  
procédures d'urgence**

**6.2 Précautions pour la  
protection de  
l'environnement**

**6.3 Méthodes et matériel  
de confinement et de  
nettoyage**

**6.4 Référence à d'autres  
rubriques**

Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate.

Entrée interdite à toute personne étrangère au service.

Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

recueillir ensuite dans un conteneur à ordures sans refermer (dégagement de CO<sub>2</sub>).

Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

Produits de nettoyage appropriés

Eau

Ne pas décharger dans l'environnement.

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

<b>RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE</b>
---

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une  
manipulation sans danger

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.

Observer les réglementations de la protection du travail.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Entreposer séparément les vêtements de travail.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

après laver les mains utiliser une crème grasse

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

**SÜDWEST wikulac FH 20****7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Tenir hors de portée des enfants.  
Conserver dans le conteneur d'origine.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.  
Conserver dans un endroit sec.

Précautions pour le stockage en commun

Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis, ainsi que des amines, des alcools et de l'eau.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.

**RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1 Paramètres de contrôle****Limite(s) d'exposition**

Composants		No.-CAS
Base	Type:	Paramètres de contrôle
acétate de n-butyle		123-86-4
2019/1831/EU	Limite d'exposition à court terme	723 mg/m <sup>3</sup>
2019/1831/EU	Limite d'exposition à court terme	150 ppm
Conseils supplémentaires: Indicatif		
2019/1831/EU	Valeurs limites - huit heures	241 mg/m <sup>3</sup>
2019/1831/EU	Valeurs limites - huit heures	50 ppm
Conseils supplémentaires: Indicatif		
BE OEL	Valeur limite	238 mg/m <sup>3</sup>
BE OEL	Valeur limite	50 ppm
BE OEL	Valeur courte durée	712 mg/m <sup>3</sup>
BE OEL	Valeur courte durée	150 ppm
diisocyanate de m-tolyldène		26471-62-5
BE OEL	Valeur limite	0,037 mg/m <sup>3</sup>
BE OEL	Valeur limite	0,005 ppm
BE OEL	Valeur courte durée	0,14 mg/m <sup>3</sup>
BE OEL	Valeur courte durée	0,02 ppm

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**8.2 Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Il faut prévoir un point de lavage/de l'eau pour le nettoyage des yeux et de la peau.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

a) Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

**SÜDWEST wikulac FH 20**b) Protection de la peau  
Protection des mains

Temps d'utilisation: < 60 min  
Epaisseur minimale: 0,4 mm  
Des gants en matériaux suivants sont appropriés comme antiéclaboussures:  
Gants en caoutchouc nitrile, par exemple: KCL 730 Camatril® Velours (Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300, www.kcl.de) ou de gants équivalents.  
Les gants imprégnés doivent être immédiatement éliminés !

Temps d'utilisation: > 480 min  
Epaisseur minimale: 0,7 mm  
En cas de contact prolongé (max. 8 heures), il est possible d'utiliser des gants en matériau suivant :

Les gants en caoutchouc fluoré peuvent être utilisés, p. ex. KCL 890 Vitoject® ((Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300, www.kcl.de), ou similaires.  
Éliminer les gants imprégnés à la fin du poste de travail !

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Il est recommandé de porter des sous-gants en coton sous les gants de protection !

Pour éviter des problèmes de peau, le porter de gants est à réduire à la limite nécessaire.

Utiliser seulement des gants protecteurs contre produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

## Protection du corps

Vêtements étanches

En cas de risque d'éclaboussures, porter:

Tablier et bottes résistants aux solvants

## c) Protection respiratoire

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre provisoire :

Filtre combiné A-P2

Protection respiratoire conforme à EN 14387.

Mesures de protection  
générales et indications  
diverses

Les indications concernant l'équipement de protection personnel sont valables pour la manipulation de chacun des composants ainsi que du mélange prêt à être appliqué.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

## Conseils généraux

Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.  
Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.

**RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	liquide
Couleur	incolore
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas de données disponibles

**SÜDWEST wikulac FH 20**

pH	8 - 10 (23 °C) Concentration: 1 % s'hydrolyse
Point de fusion/point de congélation	Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	138 °C
Point d'éclair	28 °C
Taux d'évaporation	non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	non applicable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	7,8 % (v) Limite d'explosivité, supérieure
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	1,0 % (v) Limite d'explosivité, inférieure
Pression de vapeur	9 hPa (20 °C)
Densité de vapeur	non déterminé
Densité	env. 0,95 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	n'est pas auto-inflammable
Température de décomposition	Pas de données disponibles
Viscosité	
Viscosité, dynamique	env. 10 mPa.s (20 °C)
Viscosité, cinématique	env. 10,9 mm <sup>2</sup> /s (40 °C)
Propriétés explosives	Non explosif Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Propriétés comburantes	Non applicable

**9.2 Autres informations**

Temps d'écoulement	Pas de données disponibles
--------------------	----------------------------

**RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1 Réactivité**

# SÜDWEST wikulac FH 20

La réaction avec de l'air humide et/ou de l'eau provoque, dans le récipient, une augmentation de pression due au dioxyde de carbone.

## 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Les amines et alcools provoquent des réactions exothermiques.  
Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.  
En présence d'eau (humidité): dégagement de CO<sub>2</sub> ; augmentation possible de la pression dans des récipients fermés (risque d'explosion!).

## 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Sources directes de chaleur.  
En plein soleil pendant une période de temps prolongée.

## 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Des acides et des bases  
Les amines et alcools provoquent des réactions exothermiques.

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  
En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:  
Isocyanates  
Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### **Toxicité aiguë**

##### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation Estimation de la toxicité aiguë: 4,17 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Composants:**

##### **diisocyanate de m-tolyldène:**

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat): 0,107 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

**SÜDWEST wikulac FH 20**

La substance a été testée sous une forme (c'est-à-dire avec une répartition spéciale de la taille des particules) qui diffère des formes sous lesquelles elle est commercialisée et, selon toute probabilité, utilisée. Sur la base du concept "split-entry" et des données disponibles sur la taille des particules pendant l'utilisation finale du produit, une modification de la classification de toxicité aiguë par inhalation est justifiée.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée****Produit:**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Composants:****acétate de n-butyle:**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**diisocyanate de m-tolyldène:**

Provoque une irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire****Produit:**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Composants:****Polyisocyanate aromatique.:**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Polyisocyanate aromatique.:**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**diisocyanate de m-tolyldène:**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Produit:**

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

**Composants:****Polyisocyanate aromatique.:**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Polyisocyanate aromatique.:**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**diisocyanate de m-tolyldène:**

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

**SÜDWEST wikulac FH 20****Mutagénicité sur les cellules germinales****Produit:**

Génotoxicité in vitro                      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité****Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Composants:****diisocyanate de m-tolyldène:**

Susceptible de provoquer le cancer.

**Toxicité pour la reproduction****Produit:**

Effets sur la fertilité                      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique****Produit:**

Evaluation                                      Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Composants:****acétate de n-butyle:**

Voies d'exposition                              Inhalation (vapeur)  
Evaluation                                        Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**diisocyanate de m-tolyldène:**

Voies d'exposition                              Inhalation  
Evaluation                                        Peut irriter les voies respiratoires.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée****Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité par aspiration****Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicologie, Métabolisme, Distribution****Information supplémentaire****Produit:**

Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation                                        : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du

**SÜDWEST wikulac FH 20**

système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Expérience de l'exposition humaine****Produit:**

Informations générales

L'exposition aux vapeurs de solvants de la préparation au delà des limites d'exposition définies peut conduire à des effets adverses pour la santé.  
Comme p.ex. : irritation des muqueuses, irritation du système respiratoire, effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Symptômes et indications: céphalées, vertiges, épuisement, asthénie musculaire, étourdissements et dans des cas extrêmes, perte de conscience.  
Un contact prolongé ou répété avec le produit attaque les lipides de la peau et peut provoquer des dommages non allergiques par contact (dermite de contact) et/ou une résorption des tissus.  
Des projections de liquide peuvent provoquer une irritation et des dommages réversibles au niveau des yeux.

**Information supplémentaire****Produit:**

Remarques

: Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

**RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1 Toxicité****Produit:**

Toxicité pour les poissons

Pas de données disponibles

**12.2 Persistance et dégradabilité****Produit:**

Biodégradabilité

Pas de données disponibles

**Composants:****acétate de n-butyle:**

Biodégradabilité

dégradable rapidement  
Biodégradation: > 90 %  
Durée d'exposition: 28 jr

**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Produit:**

Bioaccumulation

Pas de données disponibles

**Composants:****acétate de n-butyle:**

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau

log Pow: 2,3  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

**12.4 Mobilité dans le sol****Produit:**

Mobilité

Pas de données disponibles

**SÜDWEST wikulac FH 20****12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****Produit:**

Évaluation

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Évaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**12.7 Autres effets néfastes****Produit:**Information écologique  
supplémentaire

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

**RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit

L' utilisateur est responsable du bon codage et de la désignation exacte des déchets produits.

En cas d'utilisation conforme aux directives, le code de nomenclature des déchets (CED), catégorie 17.09, "autres déchets de construction et de démolition"

Éliminer les restes non durcis selon la réglementation du code déchet.

Emballages contaminés

Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.

Recyclage des emballages vides.

Code d'élimination des  
déchets

08 01 11\* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

(\* ) déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/EG

**RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

<b>ADN</b>	1263
<b>ADR</b>	1263
<b>RID</b>	1263
<b>IMDG</b>	1263
<b>IATA</b>	1263

**SÜDWEST wikulac FH 20****14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

<b>ADN</b>	PEINTURES
<b>ADR</b>	PEINTURES
<b>RID</b>	PEINTURES
<b>IMDG</b>	PAINT
<b>IATA</b>	Paint

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

<b>ADN</b>	3
<b>ADR</b>	3
<b>RID</b>	3
<b>IMDG</b>	3
<b>IATA</b>	3

**14.4 Groupe d'emballage**

<b>ADN</b>	
Groupe d'emballage	III
Code de classification	F1
Numéro d'identification du danger	30
Étiquettes	3
<b>ADR</b>	
Groupe d'emballage	III
Code de classification	F1
Numéro d'identification du danger	30
Étiquettes	3
Code de restriction en tunnels	(D/E)
<b>RID</b>	
Groupe d'emballage	III
Code de classification	F1
Numéro d'identification du danger	30
Étiquettes	3
<b>IMDG</b>	

**SÜDWEST wikulac FH 20**

Packaging group	III
Labels	3
EmS number	F-E, <u>S-E</u>

**IATA**

Packaging group	III
Labels	3

**14.5 Dangers pour l'environnement****ADR**

Dangereux pour l'environnement : non

**IMDG**

Polluant marin : non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Remarques Ces informations ne sont pas disponibles.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Remarques Non applicable

**Conseil supplémentaire**

ADR ADR : jusqu'à 5 litre par emballage intérieur. Transport en quantité limitée selon ADR 3.4.  
IMDG IMDG : jusqu'à 5 litre par emballage intérieur. Transport en quantité limitée selon IMDG code 3.4.

**RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

COV (composés organiques volatils)  
Directive 2010/75/UE 75,5 %

COV (composés organiques volatils)  
Directive 2004/42/CE 75,5 %  
717,4 g/l

Valeur limite en UE pour ce produit (cat. A/h) : 750 g/lCe produit

**SÜDWEST wikulac FH 20**

contient au maximum 750 g/ICOV.

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	Non applicable  Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: (3)  diisocyanate de m-tolyldène (74)
Autres indications	Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.
Autres réglementations	Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail. Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées dans la marge de gauche.

**Les informations données par cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et respectent la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient cependant à notre connaissance et à notre contrôle. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences des lois. Les informations données dans la présente fiche décrivent les exigences de sécurité relatives à notre produit mais ne donnent pas la garantie des propriétés de celui-ci.**

**Texte complet pour phrase H**

H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H334	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	: Susceptible de provoquer le cancer.

**SÜDWEST wikulac FH 20**

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Texte complet pour autres abréviations**

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Carc. : Cancérogénicité  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Flam. Liq. : Liquides inflammables  
Resp. Sens. : Sensibilisation respiratoire  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

**Information supplémentaire**

Autres informations : Temporairement et jusqu'à épuisement de nos stocks, il se peut que vous constatiez des différences entre le marquage sur les emballages et les indications de la fiche de sécurité. Nous vous prions de nous en excuser.

# SÜDWEST wikulac FH 20

Service émetteur  
BE / FR

sdb@suedwest.de